

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : DEV-2015-052</b>
<b>Direction du développement économique et de la promotion</b>
<b>Service résidentiel, industriel et gestion immobilière</b>
<b>Objet : Renonciation au bénéfice de servitudes établies sur les lots 5 607 961 et 5 607 962 du cadastre du Québec, rue St-Louis-de-France (secteur Lévis).</b>
<b>Date : 12/05/2015</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Aux termes des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis le 29 septembre 1906 sous les numéros 44 250 et 44 251, le lot 194, qui correspond actuellement aux lots 5 607 961 et 5 607 962 du cadastre du Québec, a été grevé de servitudes d'aqueduc (servitude de réseau d'aqueduc souterrain).

Le réseau d'aqueduc à l'origine de ces servitudes a été cédé au Village de Bienville en vertu de l'acte portant le numéro 47 578, publié le 27 juillet 1909 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis. Ce réseau a été par la suite cédé à la Ville de Lauzon en vertu d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis le 18 août 1931 sous le numéro 73 567.

Au fil des ans, suite aux changements intervenus à la planification de la distribution de l'eau dans le secteur de Lévis, il appert que ces servitudes ne sont plus nécessaires. Les propriétaires des lots 5 607 961 et 5 607 962 du cadastre du Québec ont entrepris des démarches auprès de la Direction du développement économique et de la promotion afin que la Ville de Lévis renonce au bénéfice de ces servitudes grevant une partie des lots 5 607 961 et 5 607 962 du cadastre du Québec, rue St-Louis-de-France, secteur Lévis.

Si la Ville acceptait de renoncer au bénéfice de ces servitudes, les frais afférents à cette renonciation seraient à la charge du propriétaire du lot 5 607 961 du cadastre du Québec.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Contrat notarié doit être préparé et validé pour signature par la Ville (environ 4 mois).

### FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
N/A				
Aux frais du propriétaire du lot 5 607 961				

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

### Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
- Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

### Commentaires

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 2015 \_\_\_\_\_ 2016 \_\_\_\_\_ 2017 \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable  
d'activité budgétaire

*Lucie Gue*

Date : 13/05/2015

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Conseil de Ville du 1 juin 2015 afin de permettre la signature dans les meilleurs délais pour que le propriétaire du lot 5 607 962 du cadastre du Québec puisse débiter son projet de construction.

**PERSONNES CONSULTÉES**


Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Martin Morissette, Infra	26-03-2015	Validation des besoins de la Ville
Amélie Cadieux-Cardin, DAJG	12-05-2015	Volet juridique


**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de Lévis de renoncer au bénéfice des servitudes d'utilité publique créées par les actes notariés publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis sous les numéros 44 250 et 44 251 et qui affectent une partie des lots 5 607 961 et 5 607 962 du cadastre du Québec, cette renonciation n'étant faite qu'à l'égard des lots 5 607 961 et 5 607 962 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction a être assumés par le propriétaire du lot 5 607 961 du cadastre du Québec et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes :            Annexe A : Plan des lots (petite, moyenne et grande échelle)

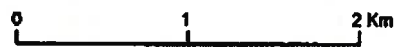
Préparé par : <u>Julie Gagné, É.A.</u>		Titre d'emploi : <u>Conseillère en gestion immobilière</u>	
Recommandé par :			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et initiales manuscrites		Nom et initiales manuscrites	
Chef de service du développement		Titre d'emploi	
Titre d'emploi		Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <u></u>		Date : <u>14 / 05 / 2015</u>	

Signature de la Direction générale : <u></u>		Date : <u>2015 / 05 / 20</u>	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------------------------	--



Lots 5 607 961 et 5 607 962

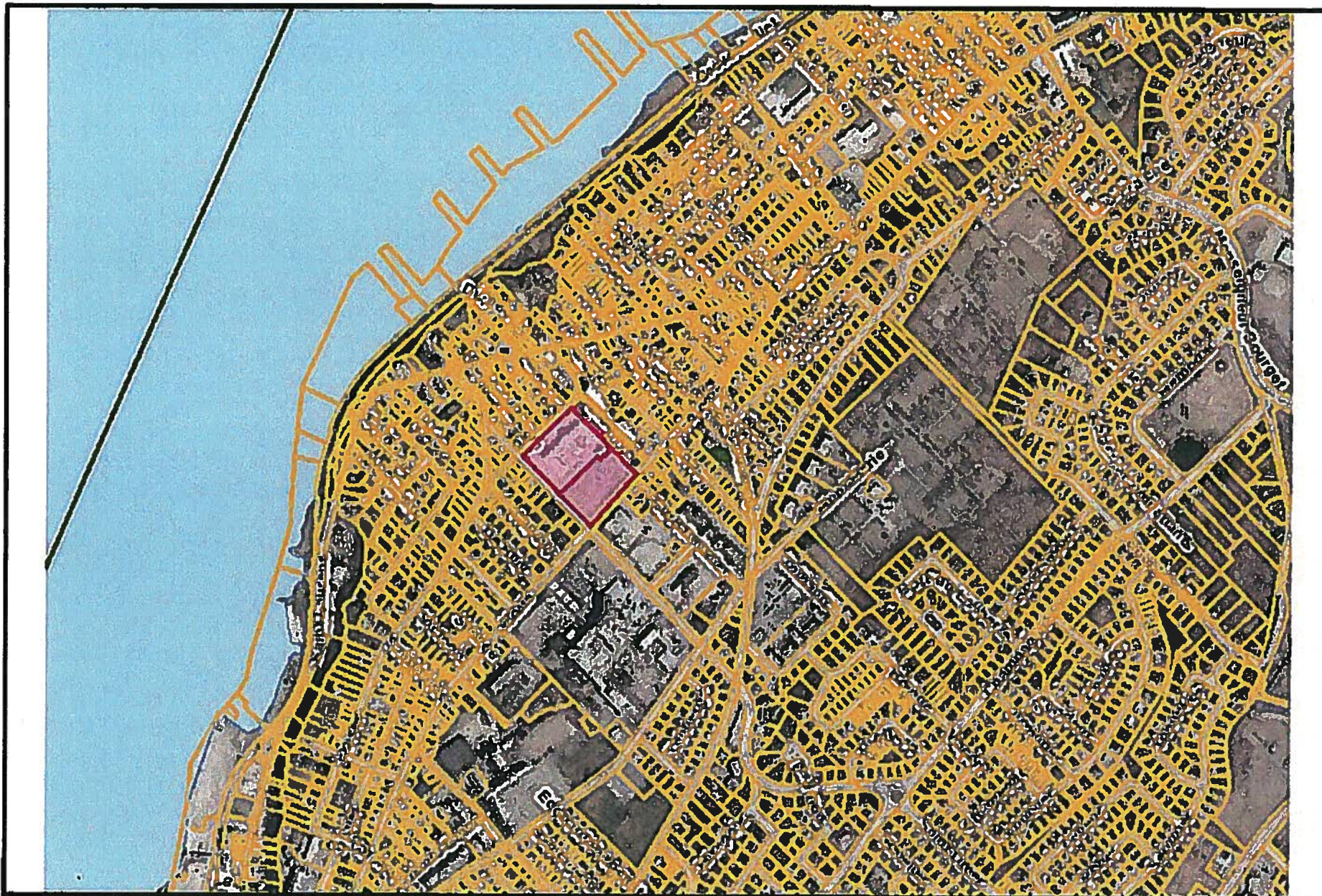
26/03/2015 10:05:14



Ville de Lévis: Cette carte n'a aucune valeur légale.



Annexe A



Lots 5 607 961 et 5 607 962

26/03/2015 10:04:30



Ville de L vis: Cette carte n'a aucune valeur l gale.



